



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le jeudi 14 mai 1998 — N° 179**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

**QUÉBEC**

**14 mai 1998**

---

**14 mai 1998**

---

**Le jeudi 14 mai 1998**

**N° 179**

La séance est ouverte à 10 h 02.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Débats sur les rapports de commissions**

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture qui, les 7, 8, 16, 22, 23, 28, 30 octobre et 6 novembre 1997, a procédé à une consultation générale et a tenu des auditions publiques sur le Rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information sur la mise en oeuvre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. Ce rapport contient des recommandations.

Avant que le débat ne s'engage, et à la suite d'une réunion avec les leaders, M. Brouillet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour ce débat restreint : cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par les députés indépendants pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

---

À 11 h 08, du consentement de l'Assemblée, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

**14 mai 1998**

---

La séance reprend à 14 h 02.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

M. Jolivet, leader du gouvernement, au nom du ministre d'État de l'Économie et des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 442 Loi sur le regroupement de certaines sociétés d'État.

La motion est adoptée.

M. Chevrette, ministre responsable de la Réforme électorale et parlementaire, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 450 Loi modifiant la Loi électorale, la Loi sur la consultation populaire et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 444 Loi sur le tabac.

La motion est adoptée.

M. Perreault, ministre d'État à la Métropole, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi

**14 mai 1998**

---

suivant :

n° 434 Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal.

La motion est adoptée.

---

M. Perreault, ministre d'État à la Métropole, au nom du ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 435 Loi sur la Société Innovatech Régions ressources.

La motion est adoptée.

n° 436 Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches.

La motion est adoptée.

n° 437 Loi sur la Société Innovatech du Sud du Québec.

La motion est adoptée.

---

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 441 Loi sur l'Institut de la statistique du Québec.

La motion est adoptée.

---

M. Brassard, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 430 Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

La motion est adoptée.

---

**14 mai 1998**

---

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 440 Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale.

La motion est adoptée.

---

M. Bélanger, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 419 Loi modifiant la Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus.

La motion est adoptée.

n° 420 Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

---

M. Rioux, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 445 Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction.

La motion est adoptée.

n° 446 Loi modifiant le Code du travail.

La motion est adoptée.

M. Brouillet, vice-président, communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 269 Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 1998.

(Dépôt n° 1627-980514)

**14 mai 1998**

---

M. Deslières (Salaberry-Soulanges) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 269, Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 269 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

### **Dépôts de documents**

M. Brouillet, vice-président dépose :

Conformément à l'article 45 de la *Loi sur le Vérificateur général*, le «Rapport spécial du Vérificateur général à l'Assemblée nationale portant sur le Curateur public du Québec».

(Dépôt n° 1628-980514)

### **Déclarations ministérielles**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Boisclair, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, fait une déclaration concernant le rapport du Vérificateur général portant sur le Curateur public du Québec.

### **Dépôt de pétitions**

M. Dumont (Rivière-du-Loup) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 190 citoyens et citoyennes du comté de Rivière-du-Loup, concernant la Société d'habitation du Québec et la protection des HLM.

(Dépôt n° 1629-980514)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**14 mai 1998**

---

**Votes reportés**

L'Assemblée procède au vote reporté à la séance du 13 mai 1998 sur la motion du gouvernement présenté par M. Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Jolivet, leader du gouvernement. Cette motion se lit comme suit :

QUE la Commission des institutions procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur la «Déclaration de Calgary, notamment en ce qui a trait à une future entente cadre sur l'union sociale, et ce, en regard des droits et compétences de l'Assemblée nationale, du gouvernement du Québec et des revendications historiques de ces derniers», à compter du 2 juin 1998 et, qu'à cette fin, entende les individus et groupes suivants :

- Jean Allaire
- Pierre Blache
- Henri Brun
- André Burelle
- François Chevrette
- Jean-François Desbiens
- Christian Dufour
- Nicole Duplé
- Jacques Frémont
- Alain Gagnon
- Patrice Garant
- Micheline Labelle
- Guy Lachapelle
- Guy Laforest
- Andrée Lajoie
- Simon Langlois
- Vincent Lemieux
  - Jacques-Yvan Morin
  - Pierre Noreau
  - Ghyslain Otis
  - Pierre Patenaude
  - Réjean Pelletier
  - Daniel Proulx
  - Guy Rocher
  - Claude Ryan
  - Charles Taylor
  - André Tremblay
  - Luc Tremblay

**14 mai 1998**

---

- Yves Vaillancourt
- José Woehrling
- l'Action démocratique  
du Québec
- le Parti libéral du Québec
- le Parti québécois

QU'une période de soixante minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque individu soit de vingt minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de quarante minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de trente minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de soixante minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes soit membre de la commission pour la durée du mandat;

Au surplus, que la ministre de l'Éducation, le ministre d'État de l'Économie et des Finances et la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité soient également membres de ladite commission pour la durée du mandat;

QUE les individus et organismes transmettent au Secrétariat des commissions leurs mémoires, au plus tard le jeudi 28 mai 1998.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 214 en annexe)

Pour: **52** Contre : **31** Abstention : **0**

À la suite de la décision de M. Brouillet, vice-président, de suspendre les travaux alors qu'un vote était en cours, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, soulève une question de règlement sur la validité de cette suspension, et ce, compte tenu des dispositions de l'article 103 du Règlement. M. Brouillet, vice-président, prend la question en délibéré.

**Avis touchant les travaux des commissions**

**14 mai 1998**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Jolivet, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 406, Loi modifiant le Code des professions;
- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 186, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale.

**Motions sans préavis**

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François) présente une motion concernant des auditions publiques sur l'état du système de santé au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Conformément à l'article 129 du Règlement, Mme Caron, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE M. Guy Lelièvre, député de Gaspé, remplace l'ancienne députée de La Prairie, comme membre de la Commission permanente des institutions;

QUE M. Benoît Laprise, député de Roberval, remplace l'ancienne députée de La Prairie, comme membre de la Commission permanente de l'économie et du travail;

QUE Mme Solange Charest, députée de Rimouski, remplace M. Lévis Brien, député de Rousseau, comme membre de la Commission permanente de l'administration publique;

QUE Mme Nicole Léger, députée de Pointe-aux-Trembles, remplace M. Benoît Laprise, député de Roberval, comme membre de la Commission permanente de l'administration publique;

QUE M. Normand Duguay, député de Duplessis, remplace M. Joseph Facal, député de Fabre, comme membre de la Commission permanente

**14 mai 1998**

---

des finances publiques;

QUE M. Joseph Facal, député de Fabre, remplace M. Robert Kieffer, député de Groulx, comme membre de la Commission permanente de l'éducation;

QUE Mme Lucie Papineau, députée de Prévost, remplace Mme Solange Charest, députée de Rimouski, comme membre de la Commission permanente des affaires sociales;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est adoptée.

---

Mme Marois, ministre de l'Éducation et ministre de la Famille et de l'Enfance, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue de la Semaine québécoise des familles du 11 au 17 mai 1998 et, de façon particulière, reconnaisse la contribution essentielle de toutes les Québécoises et de tous les Québécois qui, quotidiennement, par leur engagement, par leur action et par leur solidarité, contribuent collectivement au développement et à l'épanouissement des familles du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Gauthrin (Verdun) propose :

QUE, dans l'intérêt des étudiants québécois, l'Assemblée nationale demande instamment au gouvernement fédéral et au gouvernement du Québec de reprendre les négociations sur la question des bourses du millénaire pour en arriver à une entente qui respecte les principes suivants :

a) La part attribuable chaque année à des étudiants québécois est déterminée à l'aide d'une

**14 mai 1998**

---

formule basée sur des paramètres démographiques;

- b)Le Québec sélectionne les étudiants qui recevront une bourse et transmet la liste à la fondation;
- c)La fondation envoie selon les modalités convenues avec le gouvernement du Québec les bourses aux récipiendaires.

De plus, l'Assemblée nationale prend acte de la volonté du gouvernement du Québec d'allouer les sommes ainsi économisées à son programme de bourse, au financement des institutions collégiales et universitaires.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Marois, ministre de l'Éducation, propose :

QUE la motion en discussion soit amendée :

- 1°par l'ajout au premier paragraphe, après les mots «à une entente», des mots «sur des amendements législatifs»;
- 2°par le retrait à l'alinéa b) des mots «et transmet la liste à la fondation»;
- 3°par le remplacement de l'alinéa c) par l'alinéa suivant : «Les bourses sont acheminées aux récipiendaires de manière à éviter tout dédoublement et à assurer au gouvernement fédéral la visibilité nécessaire».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit :

QUE, dans l'intérêt des étudiants québécois, l'Assemblée nationale demande instamment au gouvernement fédéral et au gouvernement du Québec de reprendre les négociations sur la question des bourses du millénaire pour en arriver à une entente sur des amendements législatifs qui respectent les principes suivants :

- a)La part attribuable chaque année à des étudiants québécois est déterminée à l'aide d'une formule basée sur des paramètres démographiques;
- b)Le Québec sélectionne les étudiants qui recevront une bourse;

**14 mai 1998**

---

c) Les bourses sont acheminées aux récipiendaires de manière à éviter tout doublement et à assurer au gouvernement fédéral la visibilité nécessaire.

De plus, l'Assemblée nationale prend acte de la volonté du gouvernement du Québec d'allouer les sommes ainsi économisées à son programme de bourse, au financement des institutions collégiales et universitaires.

L'amendement est déclaré recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement de Mme Marois.

Le débat terminé, l'amendement est adopté et, en conséquence, la motion telle qu'amendée est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Jolivet, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'administration publique puisse étudier, lors de sa séance du mercredi 20 mai 1998, de 9 h 30 à 12 h 30, le rapport spécial du Vérificateur général à l'Assemblée nationale portant sur le Curateur public du Québec, déposé aujourd'hui, et qu'à cet égard entende le Vérificateur général et le Curateur public.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

#### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 22 mai 1998, M. Gobé (Lafontaine) s'adressera à M. Cliche, ministre délégué au Tourisme, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : «La gestion du tourisme au Québec».

\_\_\_\_\_

**AFFAIRES DU JOUR**

**14 mai 1998**

---

**Projets de loi du gouvernement**

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 415, Loi instituant le Fonds relatif à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998.

Après débat, le rapport est adopté.

---

À 18 h 01, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 19 mai 1998, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**

**ANNEXE**

**Votes par appel nominal**

Sur la motion de M. Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, au nom de M. Jolivet, leader du gouvernement :

(Vote n° 214)

**POUR - 52**

Barbeau	Brien	Chevrette	Gaulin
Beaulne	Caron	Cliche	Harel
Beaumier	Charest	Côté	Jolivet
Bélanger		Désilets	
(Anjou)		Deslières	
Bertrand		Dion	
(Charlevoix)		Dionne-Marsolais	
Boisclair		Doyer	
Boucher		Duguay	
Boulerice		Facal	
Brassard		Gagnon	

**14 mai 1998**

---

Julien	Morin
Jutras	<i>(Nicolet-Yamaska)</i>
Lachance	Paquin
Landry	Paré
<i>(Bonaventure)</i>	Perreault
Laprise	Rioux
Laurin	Rivard
Leduc	Robert
Léger	Rochon
Lelièvre	Saint-André
Léonard	Signori
Malavoy	Simard
Marois	Trudel
Ménard	Vermette

**CONTRE - 31**

**14 mai 1998**

---

Bélanger	Cherry	Gauvin	Marsan
( <i>Mégantic-Compton</i> )	Copeman	Gobé	Mulcair
Benoit	Delisle	Houda-Pepin	Ouimet
Bergman	Dumont	Lamquin-Éthier	Paradis
Bordeleau	Farrah	Leblanc	Parent
Brodeur	Fournier	Lefebvre	Poulin
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Loiselle	Sirros
Chenail	Gautrin	Maciocia	Vallières

**ABSTENTION - 0**